Alimentation animale: contrôles officiels

1998/0301(COD) - 06/09/2000 - Avis de la Commission sur la position du Parlement en 2ème lecture

La Commission est favorable à tous les amendements à la position commune votés par le Parlement européen mais souligne que les amendements les plus importants sont ceux qui concernent la procédure permettant d'adopter une mesure de sauvegarde. Inversement, l'amendement visant à réintroduire l'essentiel du texte original de la proposition concernant les contrôles sur place n'est pas indispensable à l'amélioration des inspections dans le domaine de la nutrition animale.